



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 4 avril 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 29 mars 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Marie-Madeleine Bergot, Michel Forget, Eric Alagon, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, David Le Doussal, Patrick Vaineau, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Alain Kerhervé, Martine Brézac, Serge Nilly.

Pouvoirs :

Pierrick Le Guirrinec a donné pouvoir à Eric Alagon  
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha  
Géraldine Chereau a donné pouvoir à Cécile Peltier  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant  
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly  
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé  
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac

Absent : Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 32

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

**10. CESSION A LA SCI KAOHA D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE  
580 SITUEE 27, RUE DE MELLAC**

Exposé :

Afin d'entreprendre l'aménagement de la future entrée de la Haute-Ville et la requalification des espaces publics au droit de la rue de Pont-Aven, il convient de prévoir la cession d'une emprise foncière d'environ 170 m<sup>2</sup> à céder sur la parcelle cadastrée section AR n° 580.

Un accord a été conclu avec Monsieur Tré-Hardy gérant de la SCI KAOHA, pour l'acquisition d'une parcelle d'environ 170 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un bâtiment en pierre, anciennement maison d'habitation donnant sur la rue de Pont-Aven, au prix de 20 000 € (voir plan joint).

France Domaine évalué la valeur vénale du bien à 20 000 €.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal ;

- de donner son accord sur la cession de cette parcelle de 170 m<sup>2</sup> située sur la rue de Pont-Aven, la Ville prenant en charge les frais de bornage et la SCI KAOHA les frais d'acte,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer l'acte qui sera établi par l'étude des notaires de Quimperlé.

Avis favorable de la commissions « politique de la ville et environnement » du 20 mars 2018

Avis favorable de la Commission « finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 27 mars 2018

Décision :

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.**



**Le MAIRE,  
Michaël QUERNEZ.**